



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 60096

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation difficile que connaissent les associations d'aide à domicile aux personnes âgées. La rémunération horaire nette d'une aide à domicile (environ 32 F) est nettement insuffisante et rend difficile le recrutement des nouveaux personnels indispensables pour répondre à une demande croissante. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour revaloriser de façon conséquente cette rémunération horaire et à quel moment elle entend agréer l'accord conventionnel du 6 juillet 2000 portant sur l'application des 35 heures.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60096

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2208